



Un organisme de concertation :



M. Guy MILLAN, Président

« Le Conseil de Développement ? Le seul espace reconnu de dialogue où peuvent se retrouver librement élus et acteurs de la société civile.

Maires, consulaires, associations, représentants syndicaux... nous nous associons tous pour impulser la réflexion et soutenir des initiatives communes. C'est un lieu à la fois ouvert et fédérateur dont on peut louer le bon climat de travail s'inspirant du principe : "l'art de la réponse réside dans la qualité du dialogue qui la précède"! »

◆ **Objet :**

Le Conseil de développement est une instance de consultation, de concertation de propositions et d'animation qui a pour objet de promouvoir le développement durable du Pays aussi bien en ce qui concerne les territoires ruraux que les territoires urbains.

La mise en place d'un Conseil de développement unique - du Pays d'Autan et de l'agglomération de Castres-Mazamet - a permis de créer les conditions d'une réflexion cohérente à l'échelle du bassin d'emploi. Créé le 23 janvier 2004 par une Assemblée Générale Constitutive, le Conseil de développement a impulsé et nourri l'élaboration du programme de développement du Pays (Charte et Contrat cadre).

◆ **Mission :**

Le Conseil de développement est un organe indépendant qui participe à l'élaboration et au suivi de projets de développement et d'aménagement de l'agglomération et du Pays. Il peut formuler des avis et des propositions auprès des élus et suscite une démarche de démocratie participative, rendue possible par la composition de ses instances.

◆ **Constitution :**

Le Conseil de développement unique pour le Pays et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été créé en association Loi 1901, le 23 janvier 2004, à la suite de plusieurs mois de préparation.

◆ **Composition :**

Le Conseil de développement, présidé par M. Guy Millan, est composé de 55 membres dont 36 sont issus de la société civile. Chefs d'entreprise, syndicats, associations et élus et autres organismes dialoguent au sein de cette assemblée représentative, qui doit éclairer les décisions des élus. Le conseil de développement est administré par un comité de pilotage composé de 9 à 15 membres

Cette organisation qui s'est voulue représentative des forces vives du territoire a démontré son efficacité, car, en quelques mois près de 400 participants ont assisté aux divers groupes de travail chargés de rendre compte au comité de pilotage de leurs premières conclusions, à partir d'un diagnostic partagé.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AUTAN

55 membres à voix délibératives

5 collèges

à voix délibératives

● **Economie & entreprises**

9 représentants

● **Org. Syndic. de salariés**

9 représentants

● **Associations**

9 représentants

● **Institution & personnes
qualifiés**

9 représentants

● **Elus**

19 représentants

2 collèges

à voix consultatives

● **Membres d'honneurs**

*autorités régionales,
et départementales,
élus nationaux*

● **Membres associés**

*Organismes impliqués dans
la vie sociale et économique
du Pays*